



# FORMATION INTERNE

Une formation est dite interne quand **l'entreprise conçoit et réalise elle-même la formation**. L'animation est assurée par des formateurs désignés parmi le personnel de l'entreprise ou par le chef d'entreprise. Le formateur doit avoir l'expérience, les compétences professionnelles et pédagogiques nécessaires pour concevoir et dispenser la formation. Elle peut se dérouler dans les locaux ou en dehors de l'entreprise (location d'une salle).

**Les entreprises bénéficiant des Fonds Mutualisés ne peuvent pas prétendre à la formation interne.**



**Important**, la réalisation d'une formation interne implique que :

- le salarié soit en situation de formation et non de production.
- le salarié formateur consacre du temps à la formation (préparation et animation).

## Les frais de formation financés sont :

- Les frais pédagogiques

L'entreprise doit faire un choix entre un financement au **coût réel** ou au **coût forfaitaire**.

**Coût réel** = (Temps de préparation + Temps de formation) x salaire brut horaire du Formateur [soit 1h de préparation = 1h de formation]

*Exemple : 4h de formation interne, salaire horaire brut du formateur 1000 FCP/h.*  
*=> (4h + 4h) x 1000 FCP/h = 8 000 FCP*

OU

**Coût forfaitaire** = nbre d'heures de formation x nbre de stagiaires x 1 200 XPF TTC

*Exemple : 4h de formation interne pour 10 personnes.*  
*=> 4 x 10 x 1 200 = 48 000 FCP*



**Le coût réel nécessite la production des justificatifs de règlement pour chaque frais demandé :**

- justificatif salaire horaire brut du formateur,
- justificatifs de frais réglés pour l'organisation matérielle (achat de petits matériels, location de salle, location de matériel spécifique).

- **Les frais annexes**

L'entreprise peut également demander le remboursement des frais annexes suivants :

- Les frais de déplacement (sur justificatifs de règlement).
- Les frais d'hébergement (sur justificatifs de règlement).
- Les frais de repas (sur justificatifs de règlement).
- Le coût des frais d'expédition des matériels utilisés comme supports pédagogiques pour les formations (sur justificatifs de règlement).
- Le remboursement de la rémunération des salariés qui suivent la formation.

**Les pièces à joindre sont :**

- Le [formulaire](#) unique rempli et signé par le chef d'entreprise ou son délégataire,
- Le [contenu de la formation](#),
- Les [feuilles de présence](#),
- Les [factures acquittées](#) des frais annexes,
- Les justificatifs de règlements des frais annexes.